



Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Paris, le 3 novembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Algues vertes : Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno retirent l'appel du jugement de 2007**

Le 21 décembre 2007 l'État a fait appel du jugement du Tribunal administratif de Rennes du 25 octobre 2007, qui mettait en cause la responsabilité de l'État dans le phénomène des marées vertes.

Les faits qui ont été jugés en 2004 dans le cadre de ce contentieux remontent à 2000-2002. Or, depuis, la situation a évolué, avec notamment la mise en place de deux plans d'action de lutte contre les nitrates et d'un plan d'action particulier aux bassins versants en contentieux européen. Ces plans ont rencontré une mobilisation sans précédent des services de l'État et une implication forte de la profession agricole.

**Aussi, Monsieur le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et la Secrétaire d'État, ont décidé de retirer cet appel.**

**Loin de se concentrer sur le passé, l'État souhaite désormais aller de l'avant sur la question des algues vertes.**

C'est bien le sens des initiatives lancées depuis cet été par Monsieur le Premier Ministre, qui prévoient la tenue d'une expérimentation sur deux sites pilotes très touchés par le phénomène, l'engagement financier de l'Etat auprès des collectivités touchées par ces marées vertes, et l'élaboration d'un plan d'intervention « algues vertes » par une mission interministérielle spécialement mandatée à cette fin.

**C'est sur ces bases que l'État agira dans l'avenir, au travers d'un plan global de lutte contre les algues vertes et leurs effets. Les actions seront définies en décembre en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs locaux.**

D'ores et déjà les travaux en cours permettront de lancer une concertation forte avec la profession agricole. Les services du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer travaillent avec la mission sur les quatre axes suivants :

- le ramassage ;
- le traitement et la valorisation ;
- la prévention des marées vertes ;
- la protection des riverains, promeneurs et salariés.

**Le Gouvernement entend arrêter le plan global d'intervention « algues vertes » avant la fin de l'année.**

---

Contact presse :

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

[sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr)